



**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU LUNDI 17 AVRIL 2023**

**Procès-verbal à publier**

L'an deux mille vingt-trois le dix-sept avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bessé-sur-Braye, légalement convoqué en vertu de l'article 16 du décret 95-562 du 6 mai 1995 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques LACOCHE, Président. Les consignes sanitaires en vigueur ont été respectées.

**Étaient Présents :**

M. Jacques LACOCHE, Mmes Isabelle THOIREY, Annie NÉLET, Geneviève SERRE, Céline LAMBRON, M. Danick GILLET,  
M. Joël FRANÇOIS, M. Robert PRÉGEANT représentant Générations Mouvement,  
Mme Françoise BORDE représentant les Personnes de Petite Taille,  
M. Alain ROUILLARD représentant le Système d'Échange Local 72,  
Mme Colette MÉTAIS représentant les Restaurants du Cœur,

formant la majorité des Membres en exercice,

Absents excusés : M. Jean-Pierre MARIAS, Mme Anne DUMAISNIL,

Assistait : Mme Christelle NASLÉ, secrétaire du CCAS,

M. Danick GILLET est élu Secrétaire de séance,

**Nombre de Membres**

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Date convoc. : 11.04.2023

Le procès-verbal de la réunion du 06 mars 2023 est approuvé par le Conseil d'Administration. Il est signé par Monsieur le Président et le Secrétaire de séance après avoir entendu les observations des membres présents.

#### Bons alimentaires : attribution du Président – décisions individuelles

#### Demande d'une aide financière – décision individuelle

(Délibération n°202304DLAS10)

#### Demande d'une aide financière – décision individuelle

(Délibération n°202304DLAS11)

#### Banquet des Aînés Besséens du 02 avril 2023 : bilan financier

N'ayant pas encore reçu la facture RESTAUVAL, pour le coût des repas, le bilan financier du banquet est reporté lors de la prochaine séance.

#### Goûter des Aînés Besséens du 05 décembre 2023 : le devenir du goûter ?

M. le Président demande aux membres présents de bien vouloir réfléchir sur le devenir du goûter. A savoir, l'éventuelle suppression du goûter avec son animation ou la suppression des bons de 12 euros, afin de réaliser des économies.

#### Vendanges 2023

Les membres s'accordent pour dire que l'opération « vendanges 2023 » doit être renouvelée cette année avec Mme GAUBICHER qui est intéressée par ce partenariat.

#### Informations diverses

\* Echange en visioconférence, le 07 avril 2023, avec **M. DROIN**, consultant senior du pôle de la santé sociale du cabinet Itinere Conseil qui a été mandaté par l'ARS Pays de la Loire pour réaliser l'évaluation de dispositifs de prise en charge des situations d'incurie (négligence). Cela concerne notamment le dispositif "santé-social-bâti" porté par l'Adgesti (association médico-sociale). L'objectif est de décrire et comprendre la mise en place et le déploiement du dispositif sur son territoire, pour en déduire les "bonnes pratiques" et les potentielles conditions de reproductibilité (favorables/défavorables). Dans ce cadre, M. DROIN souhaitait échanger avec des partenaires du territoire confrontés à des situations d'incurie et travaillant/ayant travaillé en lien avec ce dispositif coordonné par Mme CANTEL. Il a abordé notre perception des situations d'incurie, la manière dont nous y avons été confrontés, les difficultés rencontrées, la collaboration avec le dispositif, les modalités de gestion de la situation concernée et plus globalement notre perception sur ce dispositif. A savoir essentiellement le manque de communication sur le suivi des affaires financées par le CCAS.

\* Face à la diminution du nombre de **repas à domicile**, un flyer rappelant les missions et les avantages du portage de repas à domicile a été distribué auprès des commerçants de Bessé-sur-Braye.

\* L'enquête de satisfaction annuelle sur le **portage de repas à domicile** a débuté le 11 avril 2023. Nous rendons également visite aux anciens bénéficiaires pour faire suite notamment au changement de cuisinier.

La prochaine réunion du C.C.A.S est prévue le 05 juin 2023 à 17 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

Fait à Bessé-Sur-Braye, le 21 avril 2023

Secrétaire de séance,  
Danick GILLET



Le Président,  
Jacques LACOCHE



Date de mise en ligne sur [www.besse-sur-braye.fr](http://www.besse-sur-braye.fr) : 24 avril 2023